



Vente disques et cassettes suite a un deces

Par **cra**, le **24/09/2008** à **12:02**

bonjour,
Suite au deces de notre pere, producteur de disques et cassettes, ma soeur et moi même (héritaires) avons nous le droit de vendre les derniers stocks ?
Est ce que les personnes qui ont été enregistrées peuvent nous l'interdire.
A savoir qu'à l'époque, notre père avait les droits de vente et que tous les papiers d'autorisation étaient en règle.

Par **Visiteur**, le **25/09/2008** à **21:46**

Pour moi, la succession est dans le devoir de payer les droits d'auteurs, comme votre Père aurait été tenu de le faire.
Si aucun d'entre nous ne parvient à vous trouver une réponse précise, je pense qu'il faudra poser la question à la SACEM ou votre notaire... désolé.